

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
19/09/2019

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 9
Nombres de membres Absents : 2
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 9

Date Affichage
19/09/2019

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., MIRAN P., GOMES D. POROLI F., PERARNAUD C., CICCARIELLO C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT

Objet de la Délibération

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SPANC

Monsieur le Maire, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. La compétence d'assainissement non collectif a été transférée au Service Public d'Assainissement non Collectif 66 (SPANC 66). Le rapport d'activité 2018 validé en comité syndical du SPANC le 12 juin 2019 a été transmis aux communes adhérentes afin qu'il soit présenté aux conseils municipaux avant la fin de l'année 2019.

Le présent rapport public permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité 2018 du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC),

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 27 septembre 2019

P. LOOS,
Le Maire

